

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : FILAVAC MYX L JF613 SUSPENSION A DILUER ET SOLVANT POUR SUSPENSION INJECTABLE POUR LAPINS,

Suspension et solvant pour suspension injectable

Titulaire : FILAVIE

Composition : virus de la myxomatose-vivant

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/9660163 5/2018

Date de décision : 19/03/2018